

Poitiers, le 28/03/2023



La CGT SPIP 86

À

Mme La Directrice
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de BORDEAUX

OBJET : CAP Mobilité des personnels de surveillance
Agent de Surveillance Electronique (ASE) dans la VIENNE

Madame,

Sauf erreur, il a été porté à notre connaissance qu'aucun poste d'ASE ne serait proposé pour le SPIP de la Vienne, à la CAP de mobilité des personnels de surveillance qui se tiendra en avril prochain.

Nous tenons à vous rappeler la situation actuelle et prochaine des ASE affectés au SPIP de la VIENNE :

A ce jour, les 2 agents en poste assurent le suivi de :

- 48 DDSE
- 8 Bracelets Anti Rapprochement
- 2 DDSE Peines autonomes
- 1 ARSE

A cela s'ajoutent les astreintes du secteur nord, dont nous rappelons qu'elles couvrent 3 départements :

- La VIENNE
- La CHARENTE
- Les DEUX-SEVRES

Théoriquement, 6 ASE couvrent assurent la totalité des mesures – astreintes comprises- de ces 3 départements.

Or, la réalité actuelle et prévisible de cet effectif est tout autre :

Un agent est actuellement en position d'arrêt de travail, dont la durée risque de se prolonger.

Par ailleurs, **un des deux agents de la VIENNE sera en retraite à compter du 01/08/23.**

En clair, si aucun poste n'est attribué au SPIP de la VIENNE-avec prise de poste au 1^{er} septembre- il ne restera qu'un seul agent dans ce département pour couvrir la totalité des besoins !

Il n'est pas concevable que cet agent puisse faire face, seul, à la totalité de la charge du département de la VIENNE et a fortiori des deux autres départements pendant les temps d'astreinte du secteur nord !

En outre il resterait 4 agents pour 3 départements pour couvrir la totalité des astreintes à compter du 01/08/23!

Nous rappelons ici que ces astreintes durent 8 jours d'affilée, commencent à 17h jusqu'au matin et sont réalisées en sus du travail quotidien de l'agent !

Aussi, nous vous demandons expressément de prioriser à la prochaine CAP de mobilité des personnels de surveillance, un poste d'ASE sur le département de la VIENNE, parmi les 15 postes qui ont été attribués par la DAP pour toute la région pénitentiaire de Bordeaux.

Nous avons bien conscience que ces 15 postes ne comblent pas –loin s'en faut- la totalité des besoins de la région.

Nous n'avons de cesse de le déplorer et de réclamer des postes- quels que soient les corps d'appartenance- à la hauteur des exigences de l'administration.

Nous vous savons soucieuse de la qualité du service public rendu par les agents pénitentiaires.

Ceux-ci ne feront pas de miracle si les moyens suffisants ne leur sont pas donnés.

Et il n'est pas question que leur santé soit mise difficulté par des carences de ressources humaines prévisibles, dont l'administration est et restera comptable.

Nous vous prions d'agréer, madame, l'expression de notre profond respect.

Pour la CGT SPIP 86
Christian GAUMONT
Secrétaire Départemental
Co-coordonateur régional CGT Insertion Probation